

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT DE TARDES**

DELIBERATION N° 2021/43 DU 05 NOVEMBRE 2021

Portant sur la vente de la parcelle AP 77

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Présents : 09
- Représentés : 0
- Votants : 09
- Exprimés : 09
- Pour : 09
- Contre : 0

Le Conseil Municipal de Saint Avit de Tardes s'est réuni le 05 novembre 2021 à 20 heures 00, dans le lieu habituel de ses séances, selon convocation du 26/10/2021 sous la présidence de : LEGROS Pierrette, Maire.

Présents : BLANCHON Pascaline, CHABREDIER Sylvie, FOURNET Alain, GIRAUD David, LAFORGE Valérie, LAMY Roland, LEGROS Gilles, VILLETTELLE Suzanne.

A été désigné secrétaire : GIRAUD David

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nouvelle demande de Mr LAVIT qui souhaite acquérir la parcelle communale cadastrée AP 77 sise à Londeix d'une contenance de 1 a 80 ca

Compte tenu du fait que la propriétaire de la parcelle qui jouxte la parcelle AP 77 n'est pas intéressée par son acquisition,

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal :

- Accepte de vendre la parcelle AP 77 à Mr LAVIT
- Fixe le prix à 198 €
- Désigne Monsieur LEGROS Gilles, 1^{er} Adjoint pour procéder à la signature de l'acte administratif
- Décide que les frais de publicité sont à la charge de l'acquéreur.

Fait et délibéré les : jour, mois, an que dessus.

Pour copie conforme

LE MAIRE, Pierrette LEGROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le :10/11/2021
Et Affichage du :15/11/2021